



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bulletins de salaire

Question écrite n° 48996

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la complexité actuelle du bulletin de salaire. Il lui fait observer que d'année en année, de réforme en réforme, l'établissement d'un bulletin de salaire est aujourd'hui devenu une tâche redoutable à laquelle les employeurs doivent se livrer chaque mois, épreuve parfois dissuasive à l'embauche de nouveaux salariés notamment pour les petites et moyennes entreprises. Il n'ignore pas que le Gouvernement a confié à une commission présidée par M. Turbot le soin de proposer des simplifications. Les constats de cette dernière sont alarmants, notant par exemple les 40 % de bulletins de salaires non conformes ou les 7 000 organismes de recouvrement. Il note par ailleurs les nombreuses propositions faites par cette commission suivant l'objectif simple : « Un collecteur, une assiette, une cotisation ». Ainsi, considérant le travail effectué par la commission Turbot, et les excellentes orientations qu'elle a su définir, il souhaiterait savoir quelles suites le Gouvernement entend donner à ce rapport, et dans quels délais les entreprises auront accès à cet indispensable bulletin de salaire simplifié ?

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48996

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1047